

Problèmes de transport.

Les difficultés rencontrées dans l'expédition de produits alimentaires périssables en Grande-Bretagne ont été la grande distance, la détérioration en chemin et les frais de transport. En général, les frais de transport ont été raisonnables. Les frais de transport depuis les centres canadiens jusqu'en Grande-Bretagne pour les produits alimentaires fins, représentent une bien petite proportion de leur valeur pour les cultivateurs ici. En général, les frais de transport du fromage expédié d'Ontario et de Québec, depuis la gare du chemin de fer la plus rapprochée de la fabrique jusqu'aux ports de Londres, Bristol, Liverpool ou Glasgow, n'excèdent pas cinq ou six pour cent de la valeur du fromage vendu à la fabrique. Les frais moyens de transport sur le beurre de beurrerie, transporté en compartiment froid, dans la règle, n'excèdent pas quatre pour cent de la valeur du produit. Ces chiffres s'appliquent aux frais de transport seulement et ne comprennent pas les primes d'assurance et les commissions de vente.

Les facilités de transport par chemins de fer et par navires à vapeur au Canada et du Canada en Europe sont telles que les produits alimentaires peuvent arriver à peu de frais, sûrement et rapidement depuis le lieu de production jusqu'au marché où ils sont vendus pour la consommation. Il y a aussi d'amples entrepôts pour l'emmagasinage soit dans le cours du transport ou tandis qu'on réunit les produits à quelque point central.

Service frigorifique.

Le gouvernement canadien a établi une chaîne complète d'entrepôts et de compartiments froids entre différents points du Canada et les marchés de l'Europe, en particulier ceux de la Grande-Bretagne. Le gouvernement a offert une prime aux propriétaires de beurrieres qui aménageraient une chambre d'entrepôt froid à leurs